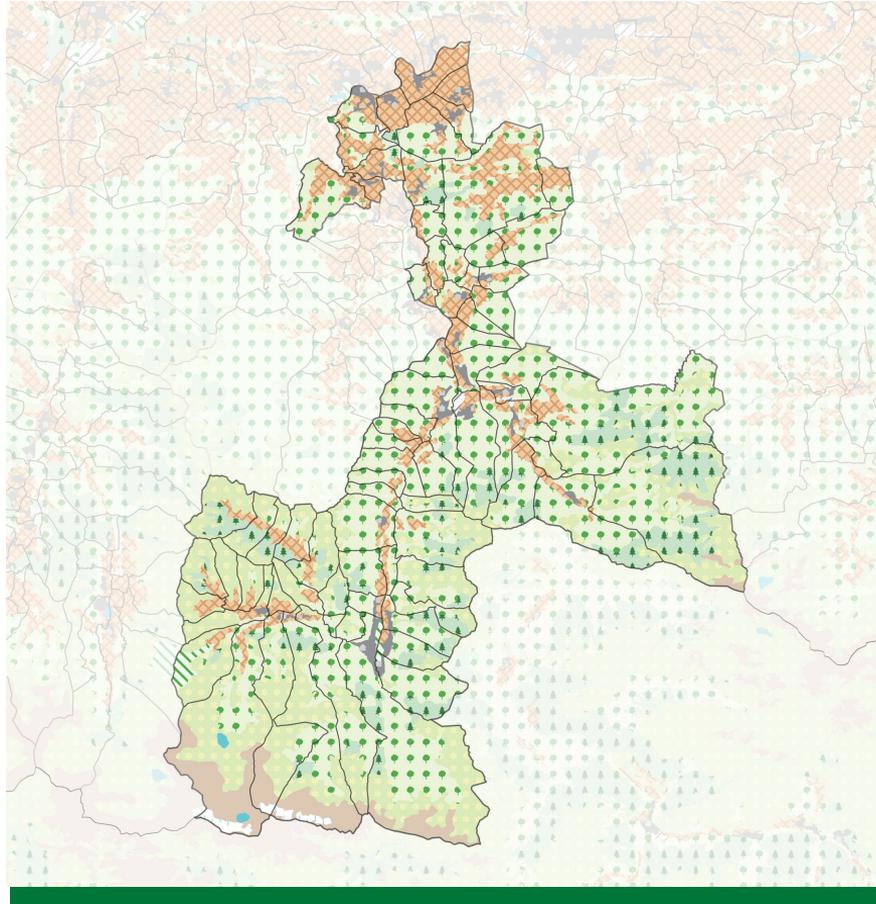


Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE



Plan d'actions

Convention territoriale globale

Communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Dernière mise à jour : 14 octobre 2022

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Préambule



INTRODUCTION

P.3

P. 3



MÉTHODOLOGIE

P. 5



SCHÉMA DE LA CTG

P. 6

Plan d'actions multithématique

P.7



ENJEUX DU TERRITOIRE

P. 8



AXES A TRAVAILLER

P. 9



JEUNESSE

P. 10



PARENTALITÉ

P. 18

Plan d'actions multithématique

P.7



LOGEMENT

P. 20



ACCÈS AUX DROITS

P. 25

Gouvernance et mise en place de la coordination CTG

P.28



GOVERNANCE DE LA CTG

P. 29



EVALUATION DE LA CTG

P. 30



COORDINATION DES ACTEURS

P. 31

INTRODUCTION (1/2)

La démarche de Convention Territoriale Globale

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises s'est lancée, début 2022, dans une démarche de contractualisation aux côtés de la CAF de Haute-Garonne, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Éducation Nationale pour sa Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention a vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) dans toutes les collectivités de France. La CTG est une démarche visant à élaborer un projet social de territoire plus cohérent et plus coordonné en termes d'offres de services à la population. Il s'agit en effet d'un contrat multithématique large qui peut porter sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur le logement, l'accès aux droits, l'animation de la vie locale...

La CTG s'appuie sur un diagnostic social large du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des usagers et l'offre présente sur le territoire. Elle a aussi une visée opérationnelle puisque la CTG s'appuie sur des fiches actions concrètes à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs stratégiques qui ont été définis tout au long de la démarche de diagnostic.

En fin d'année 2022, la première CTG de la CCPHG sera signée, elle sera conclue jusque la fin de l'année 2025. La CCPHG et ses partenaires disposent donc de 3 années pour mettre en œuvre les engagements et actions inscrites dans cette convention.

Bien que le diagnostic de territoire ait permis de mettre en avant un certain nombre d'enjeux forts sur le territoire pour le développement de son attractivité, il est apparu nécessaire aux élus de faire un choix parmi les champs prioritaires de développement. Ainsi, pour cette première CTG intercommunale, trois enjeux seront à l'honneur :

- La mise en coordination des acteurs du territoire et la valorisation de l'offre auprès des usagers pour capitaliser sur les réseaux, dispositifs et offres existantes et ne pas créer de doublons
- L'habitat pour que chaque résident et nouvel arrivant puisse se loger dans les meilleures conditions quelque soit son profil (âge, revenus, activité professionnelle, etc)
- La jeunesse, un public prioritaire, mais une offre aujourd'hui réduite et localisée sur le territoire (à Bagnères-de-Luchon) en lien avec une compétence qui est communale

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE



INTRODUCTION (2/2)

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

En somme, la CTG, multithématique et partenariale, est l'outil de coordination des politiques sociales de la CCPHG pour les années à venir. C'est donc le cadre qui permettra aux élus, agents et partenaires de la collectivité de mettre en œuvre des actions ayant pour finalité de :

- assurer un développement de l'attractivité du territoire
- garantir une équité territoriale d'accès aux services
- favoriser le bien-vivre ensemble

La vision du territoire en 2026 par le Comité de pilotage (élus et agents de la CCPHG)

Mixité

Solidaire

Equitable

Inclusif

Dynamique

Heureux !

Novateur

Résilient

Accessibilité

Transfrontalier

En 1 mot, vous l'imaginez comment le territoire en 2026 ?

Communiquant

Facilitateur

Participant

Opportunité de partenariats

Lien

Mutualisation

MÉTHODOLOGIE DE LA CTG

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le 
ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Cette première CTG a été réalisée de manière partenariale et en concertation avec les habitants. Dans un premier temps, un diagnostic a été élaboré en s'appuyant sur des données chiffrées du territoire, des entretiens avec une vingtaine d'acteurs clés, une enquête réalisée auprès des maires ainsi qu'une enquête réalisée auprès de la population à laquelle 9% des ménages ont répondu. Les enseignements du diagnostic ont été présentés au Comité de pilotage ainsi qu'aux partenaires.

Suite au diagnostic, une priorisation des axes à travailler a été réalisée par le Comité de pilotage. S'est ensuite ouverte une étape de réflexions sur des actions et projets concrets à mener qui seront soumis au Comité de pilotage et conseil communautaire.

Le présent document préfigure le plan d'actions de la CTG.

Il se base sur :

- les enseignements du diagnostic partagé de territoire (phase 1)
- les réflexions sur les axes à travailler du Comité de pilotage (journée du 15 Juin)
- les retours et idées issues des groupes de travail participatifs et partenariaux (6 et 7 septembre)
- les ajouts du Comité technique (9 septembre)

A noter : certaines fiches actions sont transversales et répondent à plusieurs objectifs du plan d'actions, elles sont matérialisées par une flèche en haut à droite de la fiche action.



Phase 1 Diagnostic de territoire *Février – Juin 2022*

- Réunion de présentation de la mission
- Journal n°1
- Entretiens avec les acteurs clés
- Enquête à la population
- Enquête aux Maires
- Rapport de diagnostic
- Comité de pilotage de restitution
- Restitution partenariale
- Journal n°2

Phase 2 Pistes d'actions *Juin - Octobre 2022*

- Réunion du Comité de pilotage – Définition des axes à travailler
- Groupes de travail partenariaux
- Plan d'actions
- Fiches actions détaillées
- Comité de pilotage de restitution
- Restitution au Conseil communautaire
- Journal n°3

La Convention Territoriale Globale, un projet social de territoire

Trois enjeux prioritaires

L'habitat, la jeunesse, la coordination des acteurs et la valorisation de l'existant

Une convention multithématique

Un plan d'actions à mettre en œuvre

L'amélioration des services aux familles

La lutte contre la précarité et la pauvreté

L'accès aux droits

L'accès aux soins

Le renforcement du lien social

Une coordination des acteurs

Un réseau à mettre en place et à orchestrer

La gouvernance de la CTG (Comité de pilotage, Comité technique)

L'évaluation de la CTG

Le réseau partenarial



Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

PLAN D' ACTIONS MULTITHÉMATIQUE

1.1 Les enjeux du territoire et notions clés

1.2 Les axes à travailler – plan d'actions

1.3 La déclinaison en fiches actions pour les axes sur la jeunesse, le logement, la parentalité et l'accès aux droits

SYNTHÈSE - LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES NOTIONS CLÉS

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Une double dynamique à laquelle la CCPHG doit prêter attention :

- Une attractivité du territoire à travailler à différents niveaux dans un contexte sociétal de mouvements de population, notamment auprès des jeunes, des actifs et des familles avec enfants pour inverser la courbe démographique
- L'adaptation des services et du territoire au vieillissement de la population

Les enjeux du territoire pour les années à venir :

- Le **dynamisme économique** comme pierre angulaire et vertueuse du développement du territoire
- La valorisation des **métiers du bassin d'emploi** (métiers d'aide à la personne, métiers du bois, apprentissages, etc)
- Un besoin d'innovation dans les moyens de **mobilité** et d'**accès aux services** pour de nombreux publics (jeunes, seniors, actifs, etc) afin de garantir une **équité territoriale**
- Le tissage de **lien social**, pour lutter contre l'**isolement** de certains publics et favoriser les **rencontres** entre habitants
- L'animation d'un **réseau des acteurs** agissant dans le champ des solidarités pour un meilleur **accès aux droits** et **accompagnement social**, dans un territoire où la population précaire est représentée
- La poursuite du travail d'harmonisation dans la communauté de communes sur les **modes d'accueil des enfants** (crèches, ALAE, ALSH, rythmes scolaires)
- Les modalités d'exercice de la **compétence jeunesse** sur le territoire afin de couvrir les besoins des jeunes
- Les besoins spécifiques des **familles monoparentales**

LES AXES A TRAVAILLER

● Objectifs approfondis dans le PEDT

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

● Objectif 1 - Offrir un service équitable à l’ensemble des jeunes et des opportunités pour rester sur le territoire

● Objectif 2 - Poursuivre l’harmonisation de l’offre petite enfance et enfance pour proposer à tous les enfants un même service

● Objectif 3 – Soutenir la parentalité dont les familles monoparentales tout particulièrement

Objectif 4 – Accompagner le maintien de l’autonomie des publics seniors et en situation de handicap

Axe 2 – Accompagner l’accès aux droits

Objectif 1 - Développer des lieux repérés à des endroits stratégiques avec une mise en réseau

Objectif 2 – Aller vers et accompagner les populations les plus démunies et les plus éloignées du droit

Objectif 3 – Favoriser l’inclusion numérique

Axe 3 – Lutter contre la précarité et la pauvreté

Objectif 1 – Favoriser le parcours résidentiel de tous sur le territoire et améliorer le confort des logements

Objectif 2 – Développer l’accès à l’emploi en rendant attractif le territoire pour les porteurs de projet et en facilitant leur implantation ou maintien

Objectif 3 – Favoriser la mobilité pour les plus précaires (personnes à mobilité réduite, ayant des revenus modestes)

Axe 4 – Accompagner l’accès à la santé

Objectif 1 - Dynamiser l’offre de soins, de manière équilibrée sur le territoire

Objectif 2 - Reconnaître la problématique de la santé mentale en milieu rural (cf. fiche action n°1.6)

Objectif 3 – Favoriser l’accès au sport // Permettre aux habitants de se former à la pratique de la nage, enjeu de santé publique

Axe 5 – Créer du lien social entre les habitants, en s’adaptant aux comportements de la société actuelle

Objectif 1 – Encourager les initiatives associatives et citoyennes

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Objectif 1 - Offrir un service équitable à l’ensemble des jeunes et des opportunités pour rester sur le territoire

L’enjeu de l’équité d’accès aux services existants

Le Nord du territoire présente une carence en termes d’offre jeunesse, bien qu’un certain nombre de jeunes du territoire y réside et y est scolarisé. Les jeunes ne peuvent aujourd’hui pas accéder à la même offre selon leur lieu d’habitation et leur degré de mobilité. Ainsi, la question de la prise de compétence jeunesse se pose sur le territoire, aujourd’hui exercée sur une seule commune.

Par ailleurs, différentes actions jeunesse ont été pensées dans le cadre des groupes de travail CTG, amenant à s’interroger également sur la coordination jeunesse sur le territoire (qui coordonne ?).

L’enjeu de l’accompagnement global des jeunes

- 78% des 18-24 ans habitant encore chez leurs parents (contre 70% en France) et 35% des 25-29 ans habitant (contre 18% en France)
- Un manque de lieu ressource, identifié et complet pour les jeunes
- Mais des structures actives sur le territoire comme la Mission Locale, la MJC, le centre de loisirs, et un tissu associatif important

L’enjeu de la mobilité physique et psychologique

- 33% des jeunes indiquent ne pas pratiquer les activités dont ils ont envie notamment car celles-ci sont trop éloignées (67%) ou à cause de problèmes de transport (39%), ou car les parents ne peuvent pas les y conduire du fait de leur planning (24%)
- Un frein psychologique à la mobilité (crainte d’aller « loin », d’utiliser les transports en commun, etc) identifié dès le plus jeune âge chez les jeunes du territoire

L’enjeu de la santé mentale

- Pour 78% des élus, il n’est pas facile de trouver une réponse aux questions liées à la santé
- Les participants aux groupes de travail constatent un défaut de communication et de prévention sur la santé mentale, des difficultés de coordination entre les acteurs du milieu et des limites dans l’accès aux professionnels de santé pour les jeunes

L’enjeu de l’orientation des jeunes et des opportunités locales professionnelles

- Une bonne insertion professionnelle mais peu de diversité, un manque de connaissance des opportunités, et une part plus importante d’emplois précaires chez les jeunes (48%) en comparaison au département (52%)
- Un manque de valorisation des filières locales (métiers du bois, des services à la personne, etc)
- Le campus connecté, une nouveauté sur le territoire

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Objectif 1 - Offrir un service équitable à l’ensemble des jeunes et des opportunités pour rester sur le territoire

Les propositions qui n’ont pas été approfondies en fiches actions :

- Mise en lien des employeurs et des jeunes au cours d’événements spécialisés
- Création d’un conseil de jeunes à inclure dans le PEDT ?
- Amélioration de l’information des parents sur l’orientation des jeunes (fonctionnement de parcours’Sup, etc)
- Construction d’une piscine sur le territoire
- Coordination et partenariat en lien avec les établissements scolaires pour les jeunes en situation d’exclusion des établissements scolaires à inclure dans le PEDT ?

Diagnostic initial :

- Une compétence exercée uniquement sur la commune de Bagnères-de-Luchon bien que les jeunes soient présents sur l'intégralité du territoire
- De nombreuses actions jeunesse imaginées dans la CTG et dans le PEDT, mais un manque de pilote et de coordination sur le sujet



Modalités de mise en oeuvre

1. Réflexion autour d'un poste de chargé.e de coopération jeunesse (missions, financement, etc)
2. Concertation entre les communes, la CCPHG et les publics pour une éventuelle prise de compétence



Échéances de réalisation

2023 : préparation et réflexion du transfert de la compétence jeunesse à la CCPHG

2024 : exécution administrative et mise en oeuvre



Equipe projet

Eric DESPLAN, responsable Enfance Jeunesse CCPHG
 Farida BOUKEBBOUCHE, directrice de la MJC de Bagnères de Luchon
 Sophie GURIDI, DGS CCPHG
 DGS de B. de Luchon



Partenaires à solliciter

Communes membres, Préfecture



Finalités attendues

Une organisation clarifiée de la compétence jeunesse
 Une couverture optimale des besoins des jeunes



Points de vigilance

Coût supplémentaire pour la CCPHG pour l'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire
 Transfert des charges et des moyens entre BL



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains : à définir
 Moyens techniques : à définir
 Moyens financiers : budget à déterminer



Indicateurs d'évaluation

Nombre de rencontres de réflexion et préparation
 Prise de compétence intercommunale effective

Diagnostic initial :

- Des problèmes de mobilité impactant le quotidien des jeunes : 33% des jeunes indiquent ne pas pratiquer les activités dont ils ont envie notamment car celles-ci sont trop éloignées
- Un accès inégal des jeunes aux services : la MJC de Bagnères-de-Luchon, seule structure compétente s'adressant à ce public



Modalités de mise en oeuvre

1. Accueil à la sortie des collèges le mercredi après-midi pour favoriser un accès aux activités proches
2. Organisation de sorties à Toulouse et St-Gaudens pour familiariser les jeunes aux autres territoires et à la mobilité, en lien avec leurs affinités



Échéances de réalisation

2023 / 2024: réflexion / préparation
2025: mise en oeuvre de l'action



Equipe projet

Farida BOUKEBBOUCHE, directrice MJC
Eric DESPLAN, responsable Enfance Jeunesse CCPHG
Club de prévention / SDJES



Partenaires à solliciter

SDJES, Club de prévention, Education Nationale, associations locales



Finalités attendues

Faciliter l'accès des jeunes à des activités culturelles et sportives et réduire la mobilité psychologique



Points de vigilance

- La compétence Jeunesse sur St-Béat n'est pas exercée par la commune
- Nécessité d'un cadre : âge (25 ans?), horaires, fréquence
- Collaboration avec les clubs et associations



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Cf. expérimentation en 2022-2023 à Saint-Jean : retour d'expérience attendu



Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes transportés
Nombres de clubs associés

Diagnostic initial :

- Un manque d'offre de transports publics locaux adaptés aux besoins des jeunes identifié par les participants aux groupes de travail



Modalités de mise en œuvre

1. TAD, porté par la collectivité, ouvert aux jeunes sur des créneaux ciblés
2. Mutualisation des flottes de véhicules municipales et intercommunales qui seraient mises à disposition durant ces plages horaires OU appel à un prestataire
3. Location / Prêt de moyens de mobilité (vélos, trottinettes – électriques ?)
4. Communication via une personne ressource sur le territoire
5. Communication via réseaux sociaux ET une application permettant la réservation
6. Connaissance et partenariat avec le service LIO pour une optimisation du service



Échéances de réalisation

2023 / 2024: réflexion / préparation

2025: mise en oeuvre de l'action



Equipe projet

Farida BOUKEBBOUCHE, directrice MJC
Eric DESPLAN, responsable Enfance Jeunesse CCPHG
Laurence MONGE, responsable Cadre de Vie CCPHG



Partenaires à solliciter

Partenariat avec la région Occitanie



Finalités attendues

Faciliter la mobilité des jeunes afin d'encourager les activités culturelles et sportives ainsi que leur autonomie



Points de vigilance

- Nécessité d'un cadre : âge (25 ans?), horaires, fréquence
- Ne pas faire doublon avec des lignes existantes
- Cadre légal (limiter les abus)
- Sensibilisation à la sécurité routière
- Collaboration avec les clubs et associations afin d'intégrer le TAD à leur projet



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains : à définir

Moyens techniques: expertise juridique

Moyens financiers: à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre annuel de rotations

Analyse des trajets demandés

Diagnostic initial :

- Un manque d'offre de transports publics locaux adaptés aux besoins des jeunes identifié par les participants aux groupes de travail
- Des parents effectuant des trajets individuels pour leurs enfants régulièrement sur des plages horaires précises



Modalités de mise en œuvre

1. Mise en réseau de parents, grands-parents, clubs sportifs... pour faciliter les déplacements des jeunes via une plateforme de covoiturage locale
2. Intermédiaire du forum des associations pour communiquer et promotion par les clubs sportifs et culturels
3. Plateforme numérique centralisant offre et demande



Échéances de réalisation

2023 : réflexion et étude de faisabilité

2024: mise en oeuvre du dispositif



Equipe projet

Farida BOUKEBBOUCHE, directrice MJC

Eric DESPLAN, responsable Enfance Jeunesse CCPHG

Laurence MONGE, responsable Cadre de Vie CCPHG



Partenaires à solliciter

Région Occitanie (Occitanie Mobilité), CD31, MSA, France Mobilité



Finalités attendues

Faciliter la mobilité des jeunes afin d'encourager les activités culturelles et sportives



Points de vigilance

- Nécessité d'un outil numérique performant pour les jeunes et les conducteurs



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Appui sur les aires de covoiturage départementales



Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes pratiquant le covoiturage
Nombre de conducteurs participant à la démarche
Suivi de demandes d'accès au service
Enquête de satisfaction

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
 Reçu en préfecture le 25/10/2022
 Affiché le
 ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Diagnostic initial :

- Manque d'informations pour les parents et les jeunes et difficultés d'accès aux services (distance)



Modalités de mise en œuvre

1. Service en itinérance pour amener l'information aux jeunes, mais aussi aux parents (notamment sur l'orientation, utilisation de ParcoursSup, etc) et pour offrir aux jeunes un suivi individuel
2. Véhicules aménagés (possibilité d'y mener des entretiens)
3. Rassemblement de professionnels de secteurs divers (droits, santé, orientation, loisirs)
4. Mise à disposition du temps de travail des professionnels/partenaires au profit des usagers éloignés
5. Utilisation des réseaux sociaux pour faire connaître le dispositif



Échéances de réalisation

2023 : Réflexion et étude de faisabilité

2024 : Rencontres entre professionnels

2025 : Mise en œuvre du service itinérant



Equipe projet

MJC BL / CD31 / MSA / SDJES / Mission locale



Partenaires à solliciter

Région Occitanie (Maison de l'Orientation, Campus connectés...) / CD31 / MSA / Club de prévention / Addictions France / SDJES
 Communes membres de la CCPHG / Foyers ruraux



Finalités attendues

Rapprocher le droit commun des publics jeunes



Points de vigilance

- Portage organisé par la CCPHG, car un suivi individuel complet est compliqué par les partenaires
- Une personne ressource pour mener la coordination du projet et son suivi quotidien



Moyens/Dispositifs à mobiliser

IDEAS-BOX : dispositif du CD31

Moyens humains / techniques / financiers : à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'utilisateurs

Nombre de rencontres délocalisées avec les publics

Nombre de rencontres entre professionnels

Diagnostic initial :

- Manque d'attrait des jeunes pour les métiers locaux, manque de connaissance, manque de diversité des métiers



Modalités de mise en œuvre

1. Centre de formation initiale autour des métiers en lien avec la ruralité et la montagne (BPJEPS, DEJEPS) dans une logique de développement du tourisme de 4 saisons
2. Mise en relation avec le CREPS, avec Jeunesse et Sport



Échéances de réalisation

2023, 2024 : réflexion et étude de faisabilité
2025: ouverture du centre de formation



Equipe projet

Coordonnateur CTG PHG , OTI,
SDJES
Professionnels de l'économie de la montagne



Partenaires à solliciter

SDJES, professionnels de l'économie de la montagne



Finalités attendues

Des formations diplômantes pour les métiers du territoire, impliquant une professionnalisation et une montée en gamme des activités
Une valorisation des métiers locaux



Points de vigilance

- Logistique autour de la formation : offre d'hébergement à étoffer pour les jeunes
- Offres d'emploi à la sortie : ne pas saturer le marché sur certains métiers



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains / techniques / financiers : à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'élèves inscrits
Nombre de demandes de renseignement
Nombre de filières / métiers enseignés
Nombre et qualité des intervenants engagés

Diagnostic initial :

- Un manque de coordination entre les acteurs impliquant des situations de détresse de certains acteurs lorsqu'ils encadrent un enfant en difficulté
- Un défaut d'information et de sensibilisation autour de la santé mentale



Modalités de mise en œuvre

1. Sensibiliser les professionnels travaillant avec les jeunes sur la santé mentale
2. Mettre en réseau les différents acteurs pour faciliter les orientations : temps de rencontre entre professionnels
3. Permettre une identification des différents acteurs par les usagers : journées à destination du grand public (parents et enfants)
4. Créer un réseau en ligne : communication et connaissance des actions des différents acteurs
5. Co-construire des actions de prévention
6. Créer un système de soutien psychologique itinérant



Finalités attendues

Repérage précoce des situations de mal-être
Déstigmatisation et sensibilisation
Orientation vers le bon interlocuteur



Échéances de réalisation

2023 - 2024: réflexion pour la mise en oeuvre

2025 : approbation du plan de prévention



Points de vigilance

- Fréquence et régularité des réunions
- Coordination des acteurs



Equipe projet

Coordonnateur CTG PHG / Equipes éducatives / MJC BL
Club de prévention



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Réseau PASIP

Moyens humains : coordination, animation,
mise à jour - à définir

Moyens techniques / financiers : à définir



Partenaires à solliciter

Club de prévention, équipes éducatives, MJC BL
Unité mobile de pédopsychiatrie (pour les jeunes jusqu'à 16 ans)



Indicateurs d'évaluation

Nombre de bénéficiaires
Nombre de partenaires présents dans le dispositif

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Objectif 2 - Poursuivre l’harmonisation de l’offre petite enfance et enfance pour proposer à tous les enfants le même service

Les enjeux identifiés par le PEDT du territoire, renouvelé en 2022, en matière de Petite Enfance et d’Enfance:

Petite enfance

- Une **part d’enfants de moins de 3 ans plus faible que la moyenne** du département et plus faible qu’en France : 3,4% en Haute-Garonne et 3,3% en France contre 2% pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises
- Une **part en diminution sur le territoire** : 2,7% de la population en 2008 (436 enfants) contre 2% en 2018 (309 enfants). En 2017, selon les données CAF, 255 familles avaient des enfants de moins de 3 ans, contre 227 en 2020
- Des **besoins en mode d’accueil élevés** au vu d’une forte part d’enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents (ou le monoparent) travaillent, indiquant potentiellement une bonne insertion socio-professionnelle : 63% des 2 parents travaillent contre 55% en Occitanie et 59% en France
- Une **offre d’accueil en tension d’un point de vue quantitatif** : 55 places d’accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans l’EPCI contre 59 en France
- Un **accueil individuel plus présent** (45% des places) que dans le reste du département (39%). Un projet de Maison d’Assistants Maternels (MAM) à Chaum à l’horizon 2022, une organisation attractive pour les assistants maternels
- Les établissements d’accueil de jeunes enfants permettant de diversifier l’offre : 71 places, soit 42% de l’offre d’accueil total. 1 EAJE intercommunal situé à Montauban-de-Luchon et 2 EAJE gérés par une association en DSP à Gourdan- Polignan (Sac à malices) et à Sauveterre-de-Comminges (L’Îlô Trésors)

Enfance

- Un nombre d’enfants de 3 à 10 ans **en diminution** sur le territoire : -29 % en moyenne entre 2008 et 2018
- A noter, **57 enfants** entre 6 et 11 ans bénéficiant de l’**AEEH** en 2020, contre 37 en 2017
- Des **rythmes scolaires différents** sur l’intercommunalité (une zone pratiquant la semaine à 4 jours et une autre zone à 4,5 jours), impliquant des rythmes des ALSH également différents
- Une **montée en qualité** de l’offre péri et extra -scolaire sur le territoire: **12 Accueil de Loisirs Associés à l’Ecole** (ALAE) sur le territoire, qui étaient

Diagnostic initial :

- Différence des méthodes pédagogiques pour l'accompagnement des enfants dans les trois équipements d'accueil du territoire
- Différence de mode de coopération avec les parents dans les trois équipements d'accueil du territoire



Modalités de mise en oeuvre

1. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Sac à Malices, gestionnaire du Sac à Malices à Gourdan-Polignan et L'Îlô Trésors à Sauveterre de Comminges
2. Réunion de concertation trimestrielle entre les trois structures
3. Organisation d'activités en communs



Finalités attendues

- Harmonisation du projet pédagogique entre les trois structures
- Harmonisation de la méthode de coopération avec les parents



Échéances de réalisation

- 2023** : signature de la convention au 1er janvier 2023
1ère réunion trimestrielle avant le 31 mars 2023
Activités en commun à partir de juin 2023



Points de vigilance

Niveau de formation des intervenants
Accompagnement au changement



Equipe projet

- Petra DE WIT, coordinatrice Petite Enfance
- Maria GARCIA BLANCO, directrice de la crèche Ramondia
- Françoise DESSEIN, directrice du Sac à Malices et de L'Îlô Trésors



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: ½ ETP coordination Petite Enfance / Moyens techniques: mise à disposition de minibus de service intercommunaux / Moyens financiers: subvention de fonctionnement à l'association SAM à définir



Partenaires à solliciter

CAF
PMI
MSA



Indicateurs d'évaluation

Nombre annuel de rencontres en commun
Nombre annuel de réunions inter structures
Nombre d'enfants accueillis par structure
Nombre d'heures d'accueil annuel par structure

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Diagnostic initial :

manque important d'agrément pour accueil individuel sur le territoire (actuellement 80 agréments, 22 assistants maternels en 2022)
offre insuffisante pour les parents en recherche de solution de garde



Modalités de mise en oeuvre

1. actions de promotion du métier d'assistants maternels
2. accompagnement de la Maison Assistants Maternels (MAM de Chaum) pour participation au RPE
3. participation à la journée nationale des assistants maternels



Échéances de réalisation

2023 Participation à la journée nationale des assistants maternels le 19 novembre 2023
Actions de promotion : 2 à 3 par an à compter du 1er trimestre 2023
Création de la MAM Chaum : subvention d'investissement avril 2023



Equipe : projet

Petra DE WIT, coordinatrice Petite Enfance
Responsables RPE des CC partenaires : Coeur et Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat



Partenaires à solliciter

Pôle Emploi
Mission Locale
CC partenaires : Coeur et Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat



Finalités attendues

- Équilibrer l'offre en matière de garde individuelle pour les parents
- Augmenter le nombre d'agréments d'assistant(s) maternels



Points de vigilance

Contexte juridique et financier du métier
Exercice du métier contraignant et peu incitateur



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: ½ ETP coordination PE / Moyens financiers: financement d'activités pour la Journée Nationale du 19 nov 150€, subvention d'investissement pour MAM, à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'assistant maternels sur le territoire
Nombre d'agréments
Nombre d'enfants accueillis

Diagnostic initial :

- manque de structure d'accueil extrascolaire dans cette partie du territoire
- forte demande de garde locale pour remplacer la prise en charge des enfants sur le centre de Luchon via une navette quotidienne pendant les vacances scolaires
- forte demande de garde locale le mercredi (journée entière) depuis la modification du rythme scolaire avec passage à 4 jours dans les 4 écoles de la Vallée de Saint Bât



Modalités de mise en oeuvre

1. ouverture de l'ALSH le mercredi (journée)
2. ouverture de l'ALSH pendant les vacances scolaires



Finalités attendues

harmonisation de l'offre d'accueil sur le territoire intercommunal
 proposition de prise en charge supplémentaire des enfants pour la vallée de Saint Bât



Échéances de réalisation

2023 : septembre 2023 (année test 2022)



Points de vigilance

Taux d'encadrement à respecter en fonction des inscriptions
 Habilitations délivrées par la SDJES et PMI
 Consultation préalable des associations sportives et culturelles locales



Equipe projet

Eric DESPLAN, responsable du service Enfance Jeunesse CCPHG
 Bénédicte SCHAEFFER, directrice de l'ALSH de Cierp-Gaud



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: extension des contrats des personnels
 Moyens techniques: mise à disposition de locaux par la mairie de Cierp-Gaud, minibus intercommunal
 Moyens financiers: financement du service par CCPHG



Partenaires à solliciter

Mairie de Cierp-Gaud / CAF / MSA / PMI / SDJES



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants accueillis
 Evaluation qualitative à chaque période de vacances

Diagnostic initial :

- forte demande de garde locale le mercredi (matinée) depuis la modification du rythme scolaire avec passage à 4 jours de la majorité des écoles de la vallée



Modalités de mise en oeuvre

1. ouverture de l'ALSH le mercredi (journée)



Échéances de réalisation

2023 : septembre 2023 (année test 2022)



Equipe projet

Eric DESPLAN, responsable du service Enfance Jeunesse CCPHG
Céline RIGAUULT, directrice de l'ALSH de Bagnères de Luchon



Partenaires à solliciter

Mairie de Bagnères de Luchon / CAF / MSA / PMI / SDJES



Finalités attendues

harmonisation de l'offre d'accueil sur le territoire intercommunal
proposition de prise en charge supplémentaire des enfants pour la vallée



Points de vigilance

Taux d'encadrement à respecter en fonction des inscriptions
Habitations délivrées par la SDJES et PMI
Consultation préalable des associations sportives et culturelles locales



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: extension des contrats des personnels + recrutement
Moyens techniques: mise à disposition gratuite de locaux par la mairie de BL, minibus intercommunal
Moyens financiers: financement du service par CCPHG



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants accueillis
Evaluation qualitative à chaque période de vacances

Diagnostic initial :

- forte demande de garde locale le mercredi (journée) depuis la modification du rythme scolaire avec programmation du passage à 4 jours des écoles de la zone



Modalités de mise en oeuvre

1. ouverture d'un ALSH primaire et maternel le mercredi (journée) sur les deux ALSH existants



Échéances de réalisation

2023 : septembre 2023



Equipe projet

Eric DESPLAN, responsable du service Enfance Jeunesse CCPHG



Partenaires à solliciter

Mairies concernées / CAF / MSA / PMI / SDJES



Finalités attendues

harmonisation de l'offre d'accueil sur le territoire intercommunal
proposition de prise en charge supplémentaire des enfants pour la zone



Points de vigilance

Taux d'encadrement à respecter en fonction des inscriptions
Habitations délivrées par la SDJES et PMI



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: modification des contrats des personnels (lieu) + recrutement
Moyens techniques: mise à disposition de locaux par la mairie concernée, minibus intercommunal
Moyens financiers: financement du service par CCPHG



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants accueillis
Evaluation qualitative à chaque période de vacances

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Objectif 3 – Soutenir la parentalité dont les familles monoparentales tout particulièrement

Une volonté politique de garantir l’attractivité du territoire pour les familles

- Les services aux familles comme pilier de la politique sociale intercommunale
- Des évènements ponctuels pour accompagner les parents (« Festi Familles », Café parents)
- Une montée en qualité de l’offre péri et extra-scolaire sur le territoire avec 12 Accueil de Loisirs Associés à l’Ecole (ALAE) en lieu et place des garderies

Un territoire qui reste peu doté en termes de service parentalité

- Une part de famille monoparentales importante : 18% dans la CCPHG soit 781 familles contre 16% en France
- Une absence de stratégie globale d’accompagnement à la parentalité sur le territoire
- Des dispositifs existants sur de nombreux autres territoires : Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité, Lieu d’Accueil Enfant Parent itinérant, etc

Les propositions qui n’ont pas été approfondies en fiches actions :

- Étendre l’emprise territoriale des actions existantes
- Développer de nouvelles actions parentalité (ex. CLAS, etc)
- Envisager une tarification adaptée dans les communes, intercommunalités et MJC pour les familles monoparentales

Diagnostic initial :

- Démarche intercommunale engagée autour de la parentalité (conférences, groupes de paroles) mais manque constaté d'accompagnement des familles
- Besoin de soutien à la fonction parentale, isolement de certains parents
- problématiques nouvelles liées à l'éducation (exposition aux écrans, addictions diverses, ...)



Modalités de mise en oeuvre

1. Création d'un LAEP



Échéances de réalisation

2023 : réflexion et étude de la faisabilité
2024: ouverture du LAEP à la rentrée



Equipe projet

Petra De WIT, coordinatrice Petite Enfance



Partenaires à solliciter

CAF, MSA, CD31 (PMI) , CCAS de Bagnères de Luchon,



Finalités attendues

Soutenir du lien parent-enfant et la fonction parentale
 Favoriser la rencontre et l'échange
 Aider au développement de l'enfant



Points de vigilance

Veiller à la cohérence du projet avec le PEDT PHG et le Schéma Départemental des Services aux Familles



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: ½ ETP coordination Petite Enfance / Moyens techniques: local à définir / Moyens financiers : à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre annuel de familles utilisatrices
 Nombre annuel d'enfants accueillis
 Amplitude d'ouverture annuelle en heure
 Nombre d'enfants accueillis par séance
 Taux de fréquentation

Diagnostic initial :

- manque d'espace de paroles
- isolement des parents face des situations liées à l'éducation de leur enfant



Modalités de mise en oeuvre

1. Mise en place d'un Café des parents à BL et Barbazan
2. Mise en place d'un espace écoute parents à Barbazan
3. ateliers enfants parents
4. groupes de paroles
5. conférence parents professionnels



Échéances de réalisation

2023 : Mise en place d'un Café des parents à BL et Barbazan une fois par mois
 Mise en place d'un espace écoute parents à Barbazan, deux fois par mois
 Ateliers enfants parents , 1 à 2 par trim
 groupes de paroles, fréquence à définir
 1 conférence annuelle parents professionnels



Equipe projet

Petra DE WIT, coordinatrice Petite Enfance / Directrices des 3 crèches
 Assistants maternelles / tiers lieux Les idées sont dans la grange / MJC BL /
 Association Ecoute moi grandir



Partenaires à solliciter

CAF / MSA / PMI / associations / tous les acteurs éducatifs



Finalités attendues

- soutenir la parentalité via l'échanges avec les parents
- permettre aux parents d'échanger entre eux et avec des professionnels



Points de vigilance

bien définir les dispositifs pour une information claire des parents
 décroisonner le monde éducatif



Moyens/Dispositifs à mobiliser

moyens humains: ½ ETP coordination PE,
 intervention gratuite de l'association Ecoute moi grandir
 moyens technique: mise à dispo de bâtiments publics
 moyens financiers : location de lieux privés



Indicateurs d'évaluation

Nombre annuel de rencontres par dispositif
 Fréquentation des parents par rencontre

Nombre de supports diffusés par an

Diagnostic initial :

- Un manque de lisibilité sur l'offre de services éducatifs sur le territoire
- Des familles dans le besoin qui ne font pas systématiquement appel aux aides et aux droits qui leurs sont dédiés



Modalités de mise en œuvre

1. Recueil papier actualisé et partagé pour les familles avec enfants et les professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, en s'appuyant sur la ressource existante Soli'guide
2. Un groupe projet à former avec les partenaires : service communication de la CCPHG, communes, acteurs institutionnels et associatifs
3. Plusieurs étapes : recensement de l'offre, mise en forme du guide, diffusion, actualisation



Échéances de réalisation

2023 : récolte des informations, mise en forme, faisabilité logistique

2024: parution et diffusion



Equipe projet

Petra De WIT, coordinatrice Petite Enfance CCPHG

Eric DESPLAN, responsable Enfance Jeunesse CCPHG

Chloé SAVARIN, chargée de mission communication CCPHG

CD31, MSA, Education Nationale



Partenaires à solliciter

CD31 / SDJES



Finalités attendues

Garantir la vision la plus exhaustive de l'offre éducative sur le territoire



Points de vigilance

- Nécessité d'un référent permettant une actualisation et la mobilisation des acteurs
- Action prévue dans le PEDT
- Une action à mettre en lien avec l'action n° 1.4 d'aller vers les jeunes



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Soli'Guide, application nationale développée en local par le Conseil Départemental 31

PASIP support de recensement à l'échelle du territoire



Indicateurs d'évaluation

Mode d'actualisation des données

Etat d'actualisation des données

Moyens d'échange avec les différents partenaires pour la mise à jour

Axe 1 – Renforcer l’attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Objectif 4 – Accompagner le maintien de l’autonomie des publics seniors et en situation de handicap

Une population particulièrement vieillissante

- 40% de plus de 60 ans parmi la population contre 26% en France. De plus en plus de jeunes seniors (60-69 ans) mais également de personnes du troisième âge (plus de 85 ans), diversifiant les besoins et nécessitant une anticipation des futurs besoins des jeunes seniors
- De nombreux services d’aides à domicile offrant aux seniors des possibilités de se maintenir à leur domicile, mais des services rencontrant des difficultés importantes de recrutement, comme partout en France où l’attractivité du métier d’aide à domicile se pose
- L’isolement des seniors, une problématique à noter sur un territoire étendu et composé majoritairement de toutes petites communes
- Un fort attachement des seniors à leur maison et cadre de vie, qui semble plus fort qu’ailleurs et qui pose question quant au parcours résidentiel
- Une couverture médicale posant question au vu du fort vieillissement de la population, dont celui des médecins

De nombreuses personnes présentant un handicap ou des pathologies complexes

- Des personnes en situation de handicap très nombreuses, en comparaison aux territoires de comparaison
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l’Allocation Adultes Handicapés (AAH) : un nombre de bénéficiaires qui passe de 193 en 2012 à 328 en 2020 ainsi que de l’Allocation Education Enfance Handicapée (AEEH)
- Une situation préoccupante en termes de santé mentale: un taux d’admission en ALD pour affection psychiatrique en hausse depuis 2014
- Des manques identifiés en termes de prévention en santé
- Un territoire étendu et rural, qui ne facilite pas l’accès aux soins mais aussi aux services pour les personnes à mobilité réduite

Diagnostic initial :

- Une anticipation des besoins à venir nécessaire pour le territoire au vu de l'évolution du nombre de seniors et de personnes en situation de handicap (+70% de bénéficiaires de l'AAH en 9 ans, +7% des habitants de + de 75 ans en 10 ans, +35% de 60-69 ans en 10 ans)



Modalités de mise en œuvre

1. Réunir les élus de la CCPHG afin d'engager des réflexions sur le positionnement de la collectivité par rapport aux publics seniors et en situation de handicap
2. Définir une feuille de route « autonomie » et « gérontologie » de la collectivité qui guiderait les actions et donnerait une visibilité de l'action intercommunale aux partenaires



Échéances de réalisation

2023-2024 : réflexion
2025 : approbation



Equipe projet

Coordonnateur CTG PHG
 Service Autonomie CD31



Partenaires à solliciter

Conseil Départemental 31, MAIA31, MSA



Finalités attendues

Anticiper le vieillissement des populations
 Accompagner au mieux les personnes en situation de handicap



Points de vigilance

Anticiper correctement des besoins qui seront en forte augmentation dans quelques années
 Prendre en compte les problématiques liées à la mobilité, à l'isolement et au lien social



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains : temps de travail d'un agent de la collectivité



Indicateurs d'évaluation

Nombre de réunions consacrées au projet
 Nombre et qualité des participants aux réunions
 Temps de travail consacré par l'agent en charge de cette réflexion

Axe 2 – Accompagner l'accès aux droits

Objectif 2 – Aller vers et accompagner les populations les plus démunies et les plus éloignées du droit

Un accès aux services complexifié par la topographie particulière du territoire, restreignant l'accès aux droits des usagers

- Un territoire étendu : 40 minutes de trajet nécessaires pour traverser la Communauté de communes du Nord au Sud
- Une intercommunalité regroupant 76 communes, dont 39 (soit 51%) comptent moins de 100 habitants et 10 communes comptent plus de 400 habitants (soit 13%)
- Pour 72% des élus, la mobilité vers les services du territoire de la CCPHG n'est pas facile
- Face aux difficultés de mobilité, un accès aux droits d'autant plus lié à l'accès au numérique, complexifié par les difficultés d'accès internet sur le territoire notamment dans les communes qui ne sont pas encore reliées à la fibre
- Un éloignement géographique des partenaires en milieu rural et l'absence de structures labellisées Centres Sociaux ou Espace de Vie Sociale par la CAF

L'accès aux droits, une priorité pour le territoire et ses partenaires

- Un territoire innovant et réactif : « café parents », « espace parents », coordinations informelles des services d'aide à domicile, le PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité)
- Une part importante d'associations assurant l'animation de la vie sociale
- 39% des répondants ont déjà renoncé à une démarche administrative à laquelle ils pensaient avoir droit
- Le territoire prochainement investi par des services publics itinérants (bus de la Mission Locale)

Diagnostic initial :

- Un accès aux droits qui pourrait être amélioré, dans un territoire étendu où la présence de certains services/partenaires est faible
- La mobilité complexifiée des usagers, une spécificité du territoire



Modalités de mise en œuvre

Organiser un aller vers des partenaires vers les usagers, en nouant un partenariat avec les Mairies (permanences d'organismes sociaux dans les Mairies)

1. Sensibiliser le CD31 et les Mairies à cette innovation
2. Établir un diagnostic communal afin d'adapter la présence de partenaires aux besoins des communes (ex. former un pool de partenaires centrés sur les personnes âgées si une commune est particulièrement vieillissante, etc) et afin de repérer les acteurs qui font défaut sur le territoire
3. Aller chercher les partenaires et les rallier au projet
4. Envisager la solution France Services en itinérance et/ou étudier l'opportunité de la mutualisation d'un bus pour se déplacer et être bien identifié



Échéances de réalisation

2023 et 2024 : réflexion et étude de faisabilité

2025 : mise en oeuvre



Equipe projet

Coordonnateur CTG PHG / CD31 / MSA / CAF



Partenaires à solliciter

CD31 / MSA / Pôle Emploi / Mission Locale / Club de prévention / Addictions France / CAF / CPAM

Les Mairies, la sous-préfecture de Saint-Gaudens (France Services)



Finalités

Aller vers les publics les plus isolés et les plus démunis en termes de mobilité



Points de vigilance

Coordination et mobilisation des acteurs

Financement

Association des secrétaires de mairie



Moyens/Dispositifs à mobiliser

S'appuyer sur le PASIP pour l'état des lieux

Moyens techniques : mise à disposition d'un bureau par les mairies concernées



Indicateurs d'évaluation

Nombre et lieux des permanences/interventions

Qualité et diversité des intervenants

Nombre de contacts / rencontres avec les usagers

Taux de fréquentation par thématiques

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
 Reçu en préfecture le 25/10/2022
 Affiché le 
 ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Diagnostic initial :

- Un accès aux droits qui n'est pas aisé pour tous les usagers (éloignés du numérique, isolés, etc)
- Des usagers pour qui le frein psychologique à la mobilité est fort

Modalités de mise en oeuvre



1. Communiquer sur l'existence de Soli'Guide
2. Faire vivre ce guide en l'associant à des actions concrètes permettant à des groupes d'usagers d'être accompagnés par des professionnels vers les structures dédiées (« premiers pas vers »...) (ex. marches solidaires, visites de lieux, découverte d'une activité, etc)

Échéances de réalisation



Mi-2023 : Diffusion de Soli'Guide

Equipe projet



Coordonnateur CTG PHG
 Direction de l'OTI Pyrénées 31 / CD31 / MSA / Foyers ruraux

Partenaires à solliciter



CD31
 OTI Pyrénées 31
 Communes du territoire / Foyers ruraux



Finalités

Sortie de l'isolement
 Accès aux droits et accès à l'information
 Autonomisation des publics précaires
 Activation des partenariats



Points de vigilance

- Avoir le retour d'expériences du CD31 sur le public en insertion (début 2023 ?)



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Soli'Guide, application nationale développée en local par le Conseil Départemental 31
 Mise à jour régulière



Indicateurs d'évaluation

Nombre de partenaires présents dans la démarche
 Utilisation de l'application

LES AXES A TRAVAILLER

Axe 3 – Lutter contre la précarité et la pauvreté

Objectif 1 – Favoriser le parcours résidentiel de tous sur le territoire et améliorer le confort des logements

Un territoire qui présente de nombreux atouts mais dans lequel se loger est compliqué

- Un manque de diversification du parc de logement, en termes de taille et de mode d'occupation :
 - De grandes typologies de logement sur le territoire (43% de 5 pièces ou plus contre 31% dans le département et 35% en France). En contrepartie, une faible part de petits logements (2/3 pièces = 28% du parc) qui correspondent toutefois aux besoins de certains publics : personnes seules : jeunes/seniors, familles monoparentales, saisonniers...
 - Moins de logements en location qu'ailleurs (29% contre 42% en France), une réticence des propriétaires à louer leurs logements vacants. Une part très faible de logements sociaux (3%)
- Des ménages ayant globalement un revenu plus modeste que dans le reste du département
- Une accession à la propriété qui n'est pas aisée du fait notamment d'un taux de résidences secondaires élevé (52% des logements), d'un accès à la propriété coûteuse dans certains villages touristiques et d'un parc de logement ancien (55% des résidences principales datent d'avant 1971), nécessitant des travaux importants pour un confort répondant aux standards actuels

Les propositions qui n'ont pas été

- Mise en place d'un logement d'urgence, inexistant sur le territoire, réflexion à Labroquère)

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

approfondies en fiches actions :

urgence, inexistant sur le territoire

Gaudens, mais un projet est en

Berser
Levrault

Des leviers à activer pour améliorer l'habitat sur le territoire :

- Des grands logements qui peuvent être partagés (vente et/ou occupation)
- Des logements vacants à réhabiliter pour du locatif (petits logements) et notamment des vieux hôtels vacants qui pourraient être réaménagés pour l'accueil des jeunes
- Des dispositifs existants pour accompagner les propriétaires bailleurs, les primo-accédants, les locataires aux revenus modestes, etc (ex : prêt région Occitanie)
- Le programme Petites Villes de Demain à Bagnères-de-Luchon, dont un axe est dédié au logement en centre-ville

En transversal :

- les initiatives de logement partagé et de logement intergénérationnel semblent répondre à différents besoins : maintien à domicile des seniors, lutte contre l'isolement, lien social, logement et autonomie des jeunes, logement des saisonniers, etc
- pour encourager des formes d'habitat peu répandues sur le territoire, développer des groupes d'ambassadeurs est pertinent pour mettre en confiance les propriétaires bailleurs, les seniors et jeunes vivant ensemble, etc
- capitaliser sur la vacance des logements pour favoriser l'accès à la propriété ou à la location des publics en ayant besoin

Diagnostic initial :

- Un besoin important en logement saisonnier, des offres d'emploi saisonnières non pourvues du fait de difficultés à se loger
- Des logements vacants présents sur le territoire (6,5% des logements) et des logements de grande taille



Modalités de mise en œuvre

1. Définir une personne ressource au niveau de la CC pour centraliser l'ensemble des informations
2. Mettre en place un logement pilote pour inciter et rassurer
3. Consacrer une part du temps de travail du personnel communal (ex. secrétaire de mairie) à l'identification de l'offre et de la demande



Échéances de réalisation

2023 : Réflexion et étude de faisabilité

2024 : Mise en oeuvre



Equipe projet

Coordonnateur CTG / Laurence Monge, service secrétariat intercommunal CCPHG / OTI Pyrénées 31 / SMO Montagne / Entente Habitat Comminges Pyrénées



Partenaires à solliciter

OTI Pyrénées 31 / SMO Montagne



Finalités attendues

Identifier les besoins, les logements vacants, les propriétaires prêts à partager, les aides publiques éventuelles



Points de vigilance

Communication pour rassurer et générer de l'attractivité



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains / techniques / financiers: à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre de demande de logement

Nombre de dossiers de demande satisfaits

Nombre de logements vacants

Nombre de projets pilote

Diagnostic initial :

- Des difficultés d'accès au logement pour les jeunes et les saisonniers : ex. beaucoup de jeunes de 25-29 ans vivant chez leurs parents
- Des logements inadaptés pour les seniors : une majorité de grands logements et un parc ancien et vétuste très représenté



Modalités de mise en œuvre

Plusieurs options :

1. Mettre à disposition des jeunes des logements partagés avec des personnes âgées isolées habitant dans de grands logements
 - Prévoir toutefois un dispositif d'encadrement et de médiation pour ces initiatives de particulier à particulier
 - Prévoir des services rendus par les jeunes pour les seniors (impliquant une contrepartie financière ? Un loyer moindre ?)
2. Construire des logements neufs pour accueillir des locataires jeunes et seniors ; voire d'un quartier intergénérationnel avec espaces communs (parc), logements pour des familles, maison de l'enfance...
 - Une initiative dont le portage est à envisager : CCPHG ? un bailleur social ? Un porteur de projet privé ?



Échéances de réalisation

2023 et 2024 :



Equipe projet

Chargé de mission habitat CCPHG
Entente Habitat Comminges Pyrénées
CAF, ADIL, CD31 (services sociaux), MSA, CCAS BL



Partenaires à solliciter

MSA
Bailleurs sociaux, porteurs de projet privés, ADIL, Service Local de l'Habitat, etc



Finalités attendues

Maintenir les personnes âgées dans leur domicile, maintenir les jeunes sur le territoire, éviter l'isolement, optimiser les logements



Points de vigilance

- Communiquer et convaincre (via retours d'expérience), pour rassurer
- Accompagner les bénéficiaires
- Des logements qui doivent être décents
- « Les seniors ne doivent pas être trop dépendants car jeunes ne se substituent pas à une aide à domicile ! »
- Inclure des places pour les saisonniers



Moyens/Dispositifs à mobiliser

- Appels à projets de partenaires financiers : Appel à projets (CD) résidence autonomie, Appel à projets (CD) habitat inclusif, MARPA (MSA), Appel à projets (MSA) habitat inclusif



Indicateurs d'évaluation

Nombre de logements partagés créés
Nombre de logements partagés occupés

Diagnostic initial :

- Des non-recours aux droits et aides existantes : 39% des répondants à l'enquête affirment avoir déjà renoncé à une démarche administrative à laquelle ils pensaient avoir droit
- Des difficultés d'accès à la propriété : des prix de l'immobilier élevés par rapport au revenu des habitants. Le revenu médian des foyers est de 20 380€ contre 23 140€ en Haute Garonne



Modalités de mise en œuvre

1. Forum réunissant les différents acteurs de l'habitat : ANAM, Service Habitat, CD31, Guichet rénovation Occitanie, artisans, ADIL, MDS, CAUE, CAF
2. Plusieurs déclinaisons : conférences, ateliers thématiques, entretien avec conseils personnalisés
3. Approche concrète avec solution clé en main permettant de concrétiser des projets
4. Groupe « d'ambassadeurs » ayant d'ores et déjà bénéficié d'aides



Échéances de réalisation

2023 : étude de faisabilité et des modalités d'organisation

2024: préparation opérationnelle de l'évènement

2025: réalisation de l'évènement



Equipe projet

Chargé de mission habitat CCPHG

Entente Habitat Comminges Pyrénées

CAF, ADIL, CD31 (services sociaux), MSA



Partenaires à solliciter

Solliciter la CAF pour l'écriture de la fiche ?

Le PETR, pour un forum à l'échelle du PETR ?



Finalités attendues

Informar sur les dispositifs existants

Déclencher des passages à l'acte (rénovation, acquisition)

Accompagner sur les bons usages



Points de vigilance

- S'adresser aussi aux invisibles et aux isolés
- Anticiper les difficultés de mobilité (navettes à mettre en place ?)



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: à définir

Moyens techniques: à définir

Moyens financiers : à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre de visiteurs

Nombre d'exposants

Nombre de thématiques présentées

Nombre de contacts suivis de décision

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
 Reçu en préfecture le 25/10/2022
 Affiché le 
 ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Diagnostic initial :

- Malgré des prix plus faibles au m² des logements, des prix restant élevés par rapport au revenu des habitants. Le revenu médian des foyers est de 20 380€ contre 23 140€ en Haute Garonne
- Un prix de l'immobilier plus élevé dans certains villages du fait d'une part très importante de résidences secondaires

Modalités de mise en œuvre

1. Prêt à taux zéro pour travaux ou subventions pour faciliter l'acquisition, la rénovation ou la division de grands logements
2. Se baser sur l'enveloppe communautaire existante mais élargir les critères d'attribution (aujourd'hui limitée à des situations de très grande précarité)

Échéances de réalisation

2023 : définition des critères d'attribution et de la méthodologie d'attribution de la subvention communautaire

identification des organismes prêteurs et des conditions de prêt

Equipe projet

Chargé de mission habitat CCPHG
 Entente Habitat Comminges Pyrénées
 CAF, ADIL, CD31 (services sociaux), MSA

Partenaires à solliciter

Solliciter la CAF et la MSA pour l'écriture de la fiche ?

Finalités attendues

Permettre l'accès à des résidences principales via de la rénovation ou acquisition
 Adapter les grands logements (division)
 Faciliter la primo-accession

Points de vigilance

- Définir un cadre précis en ciblant l'acquisition par exemple et des typologies de logement particulières (cibler les grands logements)
- veiller à la cohérence avec les programmes et les aides de l'ANAH

Moyens/Dispositifs à mobiliser

moyens humains: coordonnateur pour centraliser les demandes et examen des dossiers
 moyens financiers: 8 500 € (budget 2022)

Indicateurs d'évaluation

- Réduction du nombre de logements insalubres
- Réduction de la vacance de logement
- Augmentation des achats de logements

Axe 5 – Créer du lien social entre les habitants, en s’adaptant aux comportements de la société actuelle

Objectif 1 – Encourager les initiatives associatives et citoyennes

- **Une animation de la vie sociale sur le territoire assurée par le tissu associatif local**
 - Une vie associative importante au niveau quantitatif : la communauté de communes totalise 5,4 associations pour 100 habitants contre 2,7 en France
 - A noter, l’absence de structures labellisées Centres Sociaux ou Espaces de Vie Sociale par la CAF, des labellisations permettant la mobilisation de financements et d’accompagnements de la CAF et la montée en qualité des activités et offres proposées sur un territoire
 - La présence de tiers-lieux qui animent les villages, avec une volonté locale de favoriser l’émergence d’un réseau de tiers-lieux sur le territoire pour renforcer le lien social
- **Des habitants en demande de lieux de socialisation**
 - Pour 65% des répondants, les habitants n’ont pas accès à de nombreux lieux d’échanges pour se retrouver, et pour 38% des répondants, il manque sur le territoire des lieux pour se retrouver
 - Une population ressentant de la solitude et de l’isolement, notamment les personnes âgées, les personnes seules et les foyers monoparentaux
 - Des acteurs sociaux mettant en avant l’enfermement de certains habitants du territoire, notamment des publics précaires et des personnes âgées : *« A Luchon, il y a beaucoup d’associations, mais faire franchir le pas aux personnes le plus dans le besoin profond de lien social, c’est compliqué »**

Diagnostic initial :

- De nombreux tiers-lieux s'essaient sur le territoire et sont en attente de partenariats avec les collectivités
- Des habitants souhaitant plus de lieux de socialisation et ressentant un sentiment d'isolement fort



Modalités de mise en œuvre

1. Recueillir l'existant en termes d'animation de la vie sociale (associations motrices, événements type festivals, etc), en lien avec l'OTI notamment
2. Identifier les personnes isolées souhaitant une meilleure intégration dans la vie sociale
3. Engager une réflexion entre élus de la CCPHG sur l'accompagnement que peut proposer la collectivité aux associations et tiers-lieux du territoire
4. Préciser la feuille de route de la collectivité en matière d'animation de la vie sociale



Finalités attendues

Renforcement du lien social sur le territoire et du lien entre les structures assurant l'animation de la vie sociale



Points de vigilance

Vigilance sur les fonctions de chaque partenaires pour accroître la collaboration, sans faire de doublons



Échéances de réalisation

2023 : référencement et connaissance des acteurs territoriaux

2024 : évaluation des leviers intercommunaux possibles

2025 : restitution du diagnostic



Equipe projet

Coordonnateur CTG PHG, Laurence Monge, responsable de service en charge des associations

OTI, CAF, Foyers ruraux



Partenaires à solliciter

CAF, OTI, Foyers ruraux



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: valorisation du temps de travail d'un agent CCPHG



Indicateurs d'évaluation

Nombre de partenaires impliqués sur le territoire

Type d'animations proposées

Taux de participation



Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

GOVERNANCE ET MISE EN PLACE DE LA COORDINATION CTG

2.1 Gouvernance de la CTG

2.2 Evaluation de la CTG

2.3 Coordination des acteurs

LA GOUVERNANCE DE LA CTG

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

La gouvernance de la CTG est assurée par :

- Un **Comité de pilotage** se réunissant 1 fois par an et ayant vocation à suivre la bonne réalisation des actions
- Des **comités techniques thématiques** se réunissant autant que de besoin selon les actions
 - L'instance du PEDT
 - Prévoir un comité technique à l'échelle du PETR sur le logement ?
- Un **chargé de coopération CTG** ayant vocation à piloter la CTG, à en assurer la bonne exécution et à avoir une vision transversale et partenariale

A noter, il est important de prévoir une pleine intégration de la CCPHG dans les dispositifs existants, afin de ne pas dupliquer ce qui existe déjà

- S'intégrer pleinement dans le dispositif du **PASIP** (prévoir une formation des agents d'accueil de la CCPHG ? des secrétaires de mairie mutualisés ? S'appuyer sur l'annuaire des partenaires sociaux réalisé par le PASIP, en l'adaptant, pour le diffuser aux usagers ?)
- Faire du lien entre les cadres et conventions existants :
 - **PEDT/CTG** (cf. annexe pour se référer au PEDT). A noter, certaines actions sont communes entre le PEDT et la CTG, elles sont matérialisées dans le présent plan d'actions par une pastille bleue. ●
 - Dispositif **Territoire Educatif Rural/CTG** (actions à mettre en lien : construction d'une piscine sur le territoire)
- Bénéficier des dispositifs existants chez les partenaires (ex. les **IDEAS-BOX** du Conseil Départemental pour développer l'aller vers les jeunes et faciliter leur accompagnement et accès aux droits, le dispositif Grandir en milieu rural de la MSA, etc)

La communication autour de la CTG

- Prévoir une information aux agents, élus et partenaires de l'avancée de la CTG
 - Pérenniser le format du journal de la CTG ?
 - Profiter des journées forum (cf. fiche projet n°1.2) pour faire un point d'étape, pour mobiliser certains partenaires, etc ?

L'ÉVALUATION DE LA CTG

Echange à prévoir sur le sujet entre la CAF et le chargé de coopération ?

EN COURS DE RÉFLEXION

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 031-200072635-20221020-20221020D165-DE

Diagnostic initial :

- Un manque d'interconnaissance entre les professionnels
- Des dispositifs existants mais peu connus des partenaires, ne pouvant ainsi pas réorienter de manière satisfaisante les usagers



Modalités de mise en œuvre

Organiser un temps en présentiel sur une matinée et sur des sites différents de l'intercommunalité

1. Définir une fréquence des petits-déjeuners (tous les 2 mois ? 2 fois par an ? 1 fois par an ?)
2. Définir l'échelle du territoire concerné (CCPHG ? PETR Comminges Pyrénées ?)
3. Définir l'étendue des partenaires à convier (toutes thématiques confondues ? Par thématique ? Convier des partenaires variés, pas uniquement du milieu social, ex : OTI ?)
4. Établir un programme des petits-déjeuners (sur 1 an), et séquencer le temps de la matinée (ex. accueil convivial, tour de table, pause conviviale, prise de parole libre sur un sujet. Pas de compte-rendu mais une diffusion de la liste d'émargement)



Échéances de réalisation

2023 : calendrier trimestriel, à compter de juin 2023



Equipe projet

Un Comité de pilotage porté par CCPHG ,CD31, MSA



Partenaires à solliciter

CD31, MSA, CAF



Finalités

Meilleur partage d'informations entre partenaires et mutualisation des compétences
Enrichissement du réseau, convivialité
Création de projets partenariaux



Points de vigilance

Avoir un comité de pilotage qui relance le partenariat
Prévoir une organisation de la matinée, une méthodologie adaptée
Ne pas trop multiplier les rencontres



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: ½ ETP coordination CTG
Moyens techniques: lieux à définir, organisation logistique
Moyens financiers: à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre de rencontres annuelles
Taux de fréquentation des rencontres
Nombre et analyse des thématiques abordées

Diagnostic initial :

- Un manque d'interconnaissance entre les professionnels
- Des dispositifs existants mais peu connus des partenaires, ne pouvant ainsi pas réorienter de manière satisfaisante les usagers



Modalités de mise en œuvre

Organiser une journée forum partenarial annuelle permettant un regroupement des partenaires

1. Définir l'envergure de l'événement (partenariat avec la 5C ? La CC Cagire Garonne Salat?) et les domaines concernés, partenaires à convier (ex. social, santé, emploi, économique, etc)
2. Définir l'animation de la journée (ex. stands, conférences, etc)
3. Envisager une évolution du forum annuel vers des rencontres autour de thématiques précises et communes, selon les souhaits des participants et dans des groupes plus restreints



Échéances de réalisation

2023 : réflexion et faisabilité logistique

2024 : fin d'année, organisation de la première édition



Equipe projet

Un Comité de pilotage impulsé par le CD31, la CCPHG, le PETR



Partenaires à solliciter

CD31, MSA, CAF, PETR

CC Coeur et Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat



Finalités

Interconnaissance professionnelle
Renouvellement des partenaires, intégration des nouveaux partenaires



Points de vigilance

Avoir un comité de pilotage composé de professionnels impliqués sur des temps dédiés
Prévoir la présence d'un animateur



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: temps de travail d'un agent
Moyens techniques et financiers: à définir



Indicateurs d'évaluation

Nombre de réunions consacrés au projet
Nombre et qualité des partenaires impliqués

Diagnostic initial :

- Une CTG multithématique, impliquant un besoin de coordination et de transversalité important



Rôles du chargé.e de coopération CTG

Conduite des diagnostics territoriaux et thématiques
Assistance et conseil auprès des élus
Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires de la CTG
Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
Organisation et animation de la relations avec la population
Contribution à l'évaluation des politiques publiques et des actions mises en oeuvre
Faire du lien entre les différents services et partenaires de l'intercommunalité (ex. liens OTI / acteurs sociaux et éducatifs : diffusion d'information sur les événements à destination des publics accompagnés)



Échéances de réalisation

2022 : création du poste



Equipe projet

DGS CCPHG, CAF



Partenaires à solliciter

CAF



Finalités

Bon suivi de la CTG
Un.e chargé.e de coopération identifié.e et sollicité.e



Points de vigilance

Veiller à favoriser les compétences en matière de gestion de projets, de transversalité et d'interconnexion des thématiques



Moyens/Dispositifs à mobiliser

Moyens humains: ½ ETP catégorie A



Indicateurs d'évaluation

Date de création du poste
Missions exercées
Nombre de projets suivis et portés dans le cadre de la CTG 2022-2025